

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**de la Réunion du Conseil Général
du 20 mars 2008**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Président : Monsieur Philippe MADRELLE

Cantons

Conseillers Généraux

Arcachon

* **Monsieur Yves FOULON**, Conseiller Général.
Maire d'Arcachon

Audenge

* **Monsieur Christian GAUBERT**,
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lanton

Auros

* **Madame Martine FAURE**, Députée de la Gironde,
Conseillère Générale

Bazas

* **Monsieur Jean DARREMONT**, Conseiller Général

Bègles

* **Monsieur Jean-Jacques PARIS**,
Vice-Président du Conseil Général

Belin-Beliet

* **Monsieur Alain PÉRONNAU**, Conseiller Général

Blanquefort

* **Madame Christine BOST**, Conseillère Générale,
Maire d'Eysines

Blaye

* **Monsieur Xavier LORIAUD**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Blaye

Bordeaux I

* **Monsieur Philippe DORTHE**, Conseiller Régional,
Conseiller Général

Bordeaux II

* **Madame Michèle DELAUNAY**, Députée de la Gironde,
Conseillère Générale

Bordeaux III

* **Monsieur Michel DUCHÊNE**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Bordeaux IV

* **Monsieur Jean-Louis DAVID**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Bordeaux V

* **Monsieur Matthieu ROUYEYRE**,
Questeur de l'Assemblée Départementale

Bordeaux VI

* **Monsieur Jacques RESPAUD**,
Vice-Président du Conseil Général

Bordeaux VII	* Monsieur Daniel JAULT , Conseiller Général
Bordeaux VIII	* Monsieur Pierre LOTHAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
Bourg-sur-Gironde	* Monsieur Max JEAN-JEAN , Conseiller Général, Maire de Prignac et Marcamps
Branne	* Monsieur Christian MUR , Conseiller Général, Maire de Saint-Quentin de Baron
Cadillac	* Monsieur Hervé Le TAILLANDIER de GABORY , Conseiller Général, Maire de Cadillac
Captieux	* Monsieur Jean-Luc GLEYZE , Vice-Président du Conseil Général
Carbon-Blanc	* Monsieur Philippe MADRELLE , Sénateur de la Gironde, Président du Conseil Général
Castelnau-Médoc	* Monsieur Yves LECAUDEY , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Sainte-Hélène
Castillon la Bataille	* Monsieur Guy MARTY , Conseiller Général, Maire de Sainte-Terre
Cenon	* Monsieur Alain DAVID , Conseiller Général, Maire de Cenon
Coutras	* Monsieur Pierre BARRAU , Conseiller Général, Maire de Porchères
Créon	* Monsieur Jean-Marie DARMIAN , Conseiller Général, Maire de Créon
Fronsac	* Monsieur Michel FROUIN , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lugon et l'Île du Carney
Gradignan	* Madame Anne-Marie KEISER , Vice-Présidente du Conseil Général
Grignols	* Monsieur Jean-Pierre BAILLÉ , Conseiller Général, Maire de Grignols
Guitres	* Monsieur Alain MAROIS , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Denis de Pile
Floirac	* Monsieur Jean-Pierre SOUBIE , Conseiller Général, Maire de Tresses

La Brède	* Monsieur Bernard FATH , Conseiller Général, Maire de Léognan
La Réole	* Monsieur Bernard CASTAGNET , Conseiller Général, Maire de La Réole
La Teste de Buch	* Monsieur Jacques CHAUVET , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
Langon	* Monsieur Pierre AUGÉY , Conseiller Général, Maire de Fargues de Langon
Le Bouscat	* Monsieur Dominique VINCENT , Conseiller Général
Lesparre	* Monsieur Francis MAGENTIES , Conseiller Général
Libourne	* Monsieur Gilbert MITTERRAND , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Libourne
Lormont	* Monsieur Jean TOUZEAU , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lormont
Lussac	* Monsieur Pierre YERLÈS , Conseiller Général, Maire de Montagne
Mérignac I	* Madame Marie RÉCALDE , Conseillère Générale, Adjointe au Maire de Mérignac
Mérignac II	* Monsieur Jacques FERGEAU , Conseiller Général
Monségur	* Monsieur Bernard DUSSAUT , Sénateur de la Gironde, Premier Vice-Président du Conseil Général
Pauillac	* Monsieur Sébastien HOURNAU , Conseiller Général, Maire de Pauillac
Pellegrue	* Monsieur José BLUTEAU , Conseiller Général, Maire de Pellegrue
Pessac I	* Madame Edith MONCOUCUT , Vice-Présidente du Conseil Général, Adjointe au Maire de Pessac
Pessac II	* Monsieur Jean-Jacques BENOÎT , Conseiller Général, Maire de Pessac
Podensac	* Monsieur Hervé GILLÉ , Conseiller Général

Pujols	* Monsieur Gérard CÉSAR , Sénateur de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Rauzan
Saint-André de Cubzac	* Monsieur Jacques MAUGEIN , Questeur de l'Assemblée Départementale
Saint-Ciers-sur-Gironde	* Monsieur Philippe PLISSON , Député de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Saint-Caprais de Blaye
Sainte-Foy la Grande	* Monsieur Robert PROVAIN , Conseiller Général, Maire de Sainte-Foy la Grande
Saint-Laurent Médoc	* Monsieur Henri LAURENT , Conseiller Général,
Saint-Macaire	* Monsieur Michel HILAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac
Saint-Médard en Jalles	* Monsieur Serge LAMAISON , Conseiller Général, Maire de Saint-Médard en Jalles
Saint-Savin de Blaye	* Monsieur Alain RENARD , Vice-Président du Conseil Général
Saint-Symphorien	* Monsieur Philippe CARREYRE , Conseiller Général, Maire de Louchats
Saint-Vivien du Médoc	* Monsieur Serge LAPORTE , Conseiller Général, Maire de Grayan et l'Hôpital
Sauveterre de Guyenne	* Monsieur Yves de PONTON d'AMECOURT , Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne
Talence	* M.
Targon	* Monsieur Alain LEVEAU , Conseiller Général, Maire de Bellebat
Villandraut	* Madame Isabelle DEXPERT , Vice-Présidente du Conseil Général, Maire de Pompéjac
Villeneuve-d'Ornon	* Madame Martine JARDINÉ , Conseillère Générale

LA COMMISSION PERMANENTE

PRÉSIDENT : Philippe MADRELLE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT : Bernard DUSSAUT

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean TOUZEAU, Alain MAROIS, Gilbert MITTERRAND,
Anne-Marie KEISER, Alain RENARD, Jean Luc GLEYZE,
Edith MONCOUCUT, Michel FROUIN, Isabelle DEXPERT,
Jean Jacques PARIS, Jacques RÉSPAUD, Christian GAUBERT,
Yves LECAUDEY.

MEMBRES :

Yves D'AMECOURT, Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT,
Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Jean DARREMONT,
Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Michèle DELAUNAY, Philippe DORTHE,
Bernard FATH, Martine FAURE, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU,
Martine JARDINÉ, Max JEANJEAN, Daniel JAULT, Serge LAMAISON,
Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Guy MARTY,
Christian MUR, Philippe PLISSON, Jean-Pierre SOUBIE,
Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ - LES COMMISSIONS AVEC LES MEMBRES ET LES PRÉSIDENTS

VICES-PRÉSIDENTS	SECTEURS D'ACTIVITÉ	COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Bernard DUSSAUT	I - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE. COORDINATION DE LA CONFÉRENCE DES VICE-PRÉSIDENTS	1 - Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales	Guy MARTY	Christine BOST, Gérard CESAR, Hervé de GABORY, Serge LAPORTE, Francis MAGENTIES, Gilbert MITTERRAND, Alain PERONNAU
Jean TOUZEAU	II - HABITAT, DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL, INSERTION, URBANISME, MAÎTRISE FONCIÈRE	2 - Politiques contractuelles territoriales	Bernard CASTAGNET	Gérard CESAR, Isabelle DEXPERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Martine JARDINE, Jean-Jacques PARIS, Marie RECALDE
Alain MAROIS	III - CITOYENNETÉ, ÉDUCATION, JEUNESSE	3 - Habitat, Développement social urbain et rural 4 - Urbanisme, Maîtrise foncière 5 - Emploi insertion	Martine JARDINE Marie RECALDE Hervé GILLE	Jean Pierre BAILLE, Philippe DORTHE, Daniel JAULT, Henri LAURENT, Jacques MAUGEIN, Marie RECALDE Gérard CESAR, Jean DARREMONT, Serge LAMAISSON, Yves LECAUDEY, Alain RENARD, Jean-Pierre SOUBIE
Gilbert MITTERRAND	IV - COOPÉRATION INTER-INSTITUTIONNELLE	6 - Collèges	Robert PROVAÏN	Jean Pierre BAILLE, Jean-Luc GLEYZE, Daniel JAULT, Matthieu ROUYEYRE
Anne-Marie KEISER	V - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE, RESEAUX PUBLICS D'INFORMATION	7 - Citoyenneté, Jeunesse, Politique éducative	Sébastien HOURNAU	Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Serge LAMAISSON, Xavier LORIAUD, Guy MARTY, Jean-Jacques PARIS, Dominique VINCENT
Alain RENARD	VI - PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL COMMUN, TOURISME	8 - Coopération inter-institutionnelle	Michèle DELAUNAY	Jean-Marie DARMIAN, Henri LAURENT, Robert PROVAÏN, Jacques RESPAUD, Dominique VINCENT
Jean-Luc GLEYZE	VII - ÉCONOMIE SOLIDAIRE	9 - Communication, Relations publiques, Système d'information institutionnel, Schéma départemental numérique	Henri LAURENT	Jean DARREMONT, Jacques FERGEAU, Yves LECAUDEY, Jacques MAUGEIN, Jean TOUZEAU
Edith MONCOUCUT	VIII - SOLIDARITÉ, AUTONOMIE, ACTION SOCIALE	10 - Environnement	Jean Marie DARMIAN	José BLUTEAU, Bernard DUSSAUT, Christian GAUBERT, Pierre LOTHAIRE, Alain MAROIS, Christian MUR, Alain RENARD, Matthieu ROUYEYRE
Michel FROUIN	IX - TRANSPORTS ET INTERMODALITÉ	11 - Pôle cent	Jacques MAUGEIN	Pierre AUGEY, Christine BOST, Jacques CHAUVET, Bernard FATH, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Sébastien HOURNAU, Philippe PLISSON
Isabelle DEXPERT	X - CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE	12 - Tourisme	Philippe DORTHE	Jean DARREMONT, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Max JEAN-JEAN, Guy MARTY, Robert PROVAÏN
Jean-Jacques PARIS	XI - INFRASTRUCTURES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	13 - Action économique solidaire	Christine BOST	Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Martine FAURE, Yves FOULON, Hervé GILLE, Sébastien HOURNAU
Jacques RESPAUD	XII - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	14 - Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Forêt, Élevage	Alain LEVEAU	Jean Pierre BAILLE, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Hervé GILLE, Xavier LORIAUD, Gilbert MITTERRAND, Philippe PLISSON, Matthieu ROUYEYRE
Christian GAUBERT	XIII - PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL, PORTS, HÉBERGEMENT, MOYENS ET SERVICES	15 - Personnes handicapées, Personnes âgées et Actions de santé	Pierre YERLES	Pierre BARRAT, Jacques CHAUVET, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Xavier LORIAUD, Alain MAROIS, Robert PROVAÏN, Marie RECALDE, Jean-Pierre SOUBIE
Yves LECAUDEY	XIV - FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION	16 - Enfance, famille	Daniel JAULT	Michel HILAIRE, Martine JARDINE, Henri LAURENT, Robert PROVAÏN, Jean TOUZEAU
		17 - Transports et Intermodalités	Max JEAN-JEAN	Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Martine JARDINE, Alain MAROIS
		18 - Développement culturel	Hervé de GABORY	Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Michel DUCHÈNE, Serge LAPORTE, Philippe PLISSON
		19 - Développement sportif	Serge LAPORTE	Bernard CASTAGNET, Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Francis MAGENTIES, Dominique VINCENT
		20 - Vie associative	Matthieu ROUYEYRE	Bernard DUSSAUT, Martine JARDINE, Serge LAPORTE, Jean Louis DAVID, Jacques FERGEAU, Max JEAN-JEAN, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Edith MONCOUCUT
		21 - Voirie départementale et Sécurité routière	Pierre AUGEY	Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Martine JARDINE, Serge LAPORTE, Edith MONCOUCUT
		22 - Ressources humaines et dialogue social	Bernard FATH	Pierre BARRAT, José BLUTEAU, Philippe CARREYRE, Michel DUCHÈNE, Bernard FATH, Michel FROUIN, Jacques MAUGEIN, Christian MUR, Jean-Pierre SOUBIE
		23 - Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services	Philippe CARREYRE	Daniel JAULT, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Christian MUR, Alain RENARD, Pierre YERLES
		24 - Finances, Contrôle de gestion	Jacques FERGEAU	Pierre AUGEY, Pierre BARRAT, Jacques CHAUVET, Michel FROUIN, Francis MAGENTIES, Edith MONCOUCUT, Alain PERONNAU, Jacques RESPAUD, Jean TOUZEAU

14 Vice-Présidents + Yves d'AMECOURT, Jean-Jacques BENOIT, Jean-Marie DARMIAN, Michèle DELAUNAY

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 20 mars 2008.....	11
Réunion du 4 avril 2008 matin.....	45
Réunion du 4 avril 2008 après-midi.....	73
Allocution de Monsieur Pierre Barrau, Doyen.....	13
Election du Président du Conseil Général suite au renouvellement triennal des 9 et 16 mars 2008	18
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général le 20 mars 2008	20
Composition de la Commission Permanente	29
Désignation des Vices-Présidents et autres membres de la Commission Permanente.	30

QUESTURE

Délégations de compétence au profit de la Commission Permanente.....	32
Délégations au Président du Conseil Général	33
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres, et de la Commission de Délégation de Service Public, et Désignation des représentants aux jurys et jurys de concours.....	38
Election des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale	41
Délégation au sein du Conseil de Surveillance de la Société Aéroport de Bordeaux-Mérignac	42
Domaines de compétences des Vices-Présidents du Conseil Général	48
Constitution et composition des commissions du Conseil Général	49
Délégations particulières	52
Règlement intérieur du Conseil Général	53
Election des représentants du Conseil Général au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public S.D.I.S. Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	54
Recensement des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) au second semestre de l'année 2007.....	56
Défraiement des membres des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.....	57
Indemnités des conseillers généraux pour l'exercice de leur mandat	58
Formation des conseillers généraux	59
Prise en charge des dépenses de fonctionnement des groupes politiques du Conseil Général de la Gironde	60
Désignation de représentants du Conseil Général au sein de diverses instances, organismes et associations.....	61

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Politique territoriale contractuelle – Prorogation de la durée de validité des Conventions d'Objectifs des Contrats de Développement Durable.....	64
--	----

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL COMMUN, TOURISME

Dissolution du Syndicat Mixte de Hourtin.....	65
---	----

INFRASTRUCTURES ET SECURITE ROUTIERE

Redevance d'occupation du Domaine Public Départemental par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.....	67
Retrait de la délibération 2007.4.CG du 26 mars 2007 et instauration de la gratuité d'occupation du domaine public routier départemental par les radars automatiques	90

RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

Conditions matérielles d'exercice du droit syndical au Conseil Général de la Gironde.....	68
Dotation des services en moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions et Contractuels	69

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, PORTS HEBERGEMENT, MOYENS ET SERVICES

Accord cadre pour le déménagement des services du Conseil Général	71
---	----

FINANCES, CONTROLE DE GESTION

Taux d'imposition de l'année 2008.....	78
--	----

VŒUX ET MOTIONS

Motion contre la suppression de la clause générale de compétence.....	94
Motion sur le devenir de l'Ecole de Santé Navale à Bordeaux.....	96

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 20 mars 2008

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Pierre BARRAU, Doyen

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Yves FOULON, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Alain PERONNAU, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

La séance est ouverte à 9 h 30.

Secrétaire de séance : Matthieu ROUVEYRE.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Mesdames, Messieurs. L'ouverture de cette première réunion de droit est réglée par les articles L 3121-9 et L 3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui disposent notamment que "pour les années où a lieu le renouvellement triennal des conseils généraux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin... Lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal, le Conseil Général,

présidé par son doyen d'âge, assisté du plus jeune membre de l'assemblée faisant fonction de secrétaire, élit son président".

Le plus jeune membre est Matthieu Rouveyre, Conseiller Général du canton de Bordeaux V. Il va occuper les fonctions de secrétaire, conformément à la loi.

Afin de pouvoir ouvrir cette séance, nous allons, si vous le voulez bien, procéder à l'appel pour vérifier le quorum qui doit être d'au moins 42 membres. Je demande à notre jeune secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel. Il a la liste pour le faire.

Matthieu ROUVEYRE procède à l'appel des présents.

Matthieu ROUVEYRE :

Le quorum est atteint.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Avant de procéder à l'élection du Président, j'ai le devoir de prononcer un petit discours.

Mes chers collègues, il me revient un honneur redoutable : ouvrir et présider la première assemblée plénière de cette nouvelle mandature, qui s'inscrit dans le cadre prévu par la loi, à l'issue des élections cantonales. Honneur redoutable, car je mesure que ce rôle, qui m'est confié une nouvelle fois, m'est attribué, si je puis dire, au "bénéfice de l'âge". Pour parler plus simplement, cela signifie que cette fois encore, je suis, Mesdames, Messieurs, chers collègues, le Doyen de notre assemblée... D'ailleurs, pour bien enfoncer le clou, Sud-Ouest a écrit hier que j'avais cinquante ans de plus que mon jeune collègue Matthieu Rouveyre. Je remercie tout de même notre quotidien de ne pas m'avoir gratifié de quelques années de plus, comme il l'a fait si gentiment au cours de la campagne électorale.

Rires et applaudissements dans l'hémicycle.

C'était sans doute pour réduire un peu, et c'est vrai, l'âge d'un autre élu plus âgé que moi, en ayant recours au principe des vases communicants. Finalement, j'ai bien supporté le supplément d'âge et la poussière que l'on m'accordait par-dessus le marché. Je pense que le benjamin de nos élus, Matthieu Rouveyre, qui m'assiste dans cette charge et dans le rôle de Secrétaire, n'a peut-être pas la même vision du temps et de l'âge que moi ! Mais, en bon socialiste, je dois vous dire qu'il a accepté, en souriant, la notion de la péréquation en additionnant notre âge et en divisant le total par deux. Ce qui donne une moyenne tout à fait acceptable, Mesdames et Messieurs, de cinquante cinq ans chacun.

Rires et applaudissements dans l'hémicycle.

Je vous précise, mon cher jeune collègue, que c'est André Philip, Ministre socialiste des Finances et de l'Economie Nationale en 1946 et 1947, qui a été obligé d'appliquer le principe de la péréquation dans le domaine économique, pour assurer une juste répartition des denrées alimentaires rationnées, dont le prix était à ce moment-là taxé par le Gouvernement. J'ai bien connu cela.

Matthieu Rouveyre est le jeune Conseiller Général du canton de Bordeaux V, qui vient d'être brillamment élu, et je le félicite. A cet instant de mon propos, je tiens à féliciter chacune et chacun d'entre vous, les nouveaux élus qui font leur entrée au Conseil Général de la Gironde, et bien sûr les anciennes et les anciens qui ont été réélus. Bravo à vous toutes et à vous tous. C'est toujours un plaisir et une fierté de remporter une élection, d'avoir convaincu suffisamment de citoyennes et de citoyens pour pouvoir les représenter, ici, dans cette enceinte.

J'ai, naturellement, une pensée amicale et émue pour toutes celles et tous ceux de nos collègues qui ne siègent plus dans cet hémicycle, qu'ils aient décidé de ne pas se représenter ou qu'ils n'aient pas été réélus. Nous n'oublierons pas le travail sérieux et efficace que ces derniers ont réalisé pour leur canton, avec le souci louable de servir l'intérêt général de la Gironde. Notre amitié et notre respect leur sont acquis.

A titre personnel, ayant été réélu Conseiller Général du canton de Coutras, dès le premier tour et pour la troisième fois, je remercie, en profitant de la tribune qui m'est offerte, toutes celles et tous ceux qui m'ont renouvelé leur confiance pour le canton, ainsi que pour la mairie de Porchères où je suis maire depuis quarante huit années. Je continuerai à œuvrer pour ce canton cher à mon prédécesseur, Jean-Elien Jambon, et sa population, avec la volonté de servir parallèlement le Conseil Général. Croyez bien que je possède encore suffisamment de lucidité et d'énergie pour défendre le bien public. Je ne suis pas si loin, je l'espère, de la vivacité des élus de la génération de Matthieu Rouveyre. Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'intergénération, ce n'est pas qu'une vague idée au Conseil Général de la Gironde, elle fonctionne bien entre les élus qui jouissent d'une confiance réciproque dans cette maison !

Notre nouvelle mandature, vous le savez, ne s'ouvre pas dans un climat national et international des plus propices. Devant la hausse continue des prix, le pouvoir d'achat de nos administrés baisse. Trop de gens ont d'énormes difficultés pour vivre. Nous le savons au Conseil Général, où nous sommes l'institution la plus proche des gens en état de précarité. Pour aggraver la situation, le système financier mondial traverse actuellement une crise grave, rappelant un peu celle de 1929, due aux excès d'une politique ultra libérale qui a laissé la spéculation agir sans limite, au point de voir des institutions financières américaines faire appel en catastrophe à l'Etat fédéral pour bénéficier de son aide. C'est une situation inédite de voir aujourd'hui certains tenants d'un libéralisme pur et dur reconnaître que seul l'Etat peut sauver en Amérique le secteur bancaire privé en grand danger. Autrement dit, après avoir fait n'importe quoi, ils en sont réduits à demander la socialisation des pertes après avoir encaissé les profits. C'est reconnaître, Mesdames et Messieurs, la fragilité du système qui repose uniquement sur toujours plus de profits, jusqu'au jour où la situation se renverse et provoque un climat d'incertitude nuisible à la confiance pourtant nécessaire à l'équilibre économique et social.

Maintenant, vous me permettrez de dire quelques mots sur la décentralisation, dont le Gouvernement a écrit une nouvelle définition. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Conseil Général est né après la création des Départements. Mais il faudra attendre longtemps, très longtemps, pour que l'État consente à desserrer l'étai centralisateur. Il faudra attendre, en clair, l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, pour que la Décentralisation devienne une réalité tangible. Il faudra attendre que François Mitterrand, Gaston Defferre et Pierre Joxe s'attèlent à ce grand chantier avec prudence pour que la Loi du 2 mars 1982 soit votée.

C'est bien cette loi du 2 mars 1982 qui constitue véritablement la charte de la décentralisation, et on considère, à juste titre, l'histoire de la décentralisation comme le processus qui a conduit à cette Loi. Le 15 juillet 1981, François Mitterrand, qui connaissait bien l'histoire de France, déclarait : "La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisateur pour se faire après la Révolution. Elle a, aujourd'hui, besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire". C'est ce que proposait la Loi de 2004 sur les responsabilités et les libertés locales.

Aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, il s'agit plutôt pour l'État, dans cette dernière loi, de se débarrasser des charges qu'il ne veut plus assumer, et dans une sorte d'opération de liquidation de soldes, il a transféré, en particulier sur les Départements, un flot de compétences qui lui étaient jusqu'alors dévolues. Une liquidation en masse qui, tout naturellement, ne s'est pas accompagnée exactement des compensations financières nécessaires, pour que nous puissions assumer nos nouvelles missions sans trop augmenter les impôts. Nous sommes loin des promesses de Monsieur le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin qui scandait "Pour chaque euro transféré, un euro compensé !". Ainsi, pour vous donner une idée sur les quatre dernières années, notre institution subit un total de charges supplémentaires non compensées de 106 880 000 €, soit en nouveaux francs 701 086 841, ou bien en anciens francs 70 108 684 100 anciens francs, qui remontent à Paul Ramadier, le pauvre, que j'ai bien connu ! C'était un homme sérieux et honnête !

Dans tout ce transfert, nous héritons de routes nationales, en grande partie transférées dans un état douteux. Désormais, nous avons la totalité de la charge de l'action sociale et de la solidarité.

En ce qui concerne les routes nationales, notre excellent Directeur Général Adjoint des Infrastructures du Conseil Général, Jean-Marc Pincemy, un homme très sérieux, que je tiens à saluer, ne rit pas tous les jours. Il a fait une estimation approximative, mais vous verrez qu'il ne se trompe pas beaucoup, des investissements nécessaires sur les routes nationales que l'Etat vient de nous transférer. Il estime que sur les dix ans qui viennent, nous aurions à dépenser sur ces routes 200 M€, soit 1 milliard 400 millions de francs, ou 14 milliards d'anciens francs. C'est plus parlant ! Rendez-vous compte, si nous avons des jours heureux à passer.

Il appartient désormais au Conseil Général d'être l'ultime rempart, l'ultime recours contre la précarité de tant de nos concitoyens. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est, avec la contribution des communes, majoritairement financé par le Conseil Général. La liste est longue des transferts multiples, auxquels s'ajoutent nos missions volontaires pour faire face aux désengagements de l'État. Notre appui permanent à l'essor de toutes les communes de la Gironde, comme l'a voulu notre Président Philippe Madrelle - que je suis heureux de saluer -, notre appui à la dynamique associative, à la vie culturelle, cela fait

désormais partie du quotidien du Conseil Général. Notre aide permanente est entrée dans les us et coutumes, alors que ce soutien est bien lié à la volonté et à la libéralité de notre assemblée.

Et dire que certains ont préconisé la suppression des Départements ! Cela fait partie, paraît-il, des réformes que nous attendons et que le pays serait impatient de voir. Avec toutes les charges que nous avons, nous sommes une institution de proximité, dont les communes ont bien besoin. La suppression des Départements, ce n'est pas sérieux !

Je me rappelle que les conseils généraux ont été dissous à une certaine époque. C'était en 1940, par le Gouvernement de Vichy, sous l'occupation allemande. Le dernier Président du Conseil Général de la Gironde en 1939 était un homonyme, Ernest Barraud, qui était conseiller général du canton de Coutras. Je m'en souviens. Il a une lettre de plus que moi, ce n'est pas un parent c'est un homonyme. Un excellent homme d'ailleurs ! Il est mort !

Rires dans l'hémicycle.

Supprimer les Départements, quand vous savez que nous avons dissous les Départements en 1940, et qu'ils ont été rétablis à la Libération en 1945 ! Ce n'est pas sérieux ! C'est même une provocation de dire cela ! Cela m'étonne qu'un homme, un polytechnicien, de l'intelligence de Monsieur Jacques Attali, ose encore parler de la suppression des Départements. Si c'est cela les réformes que nous attendons, il faut savoir que c'est une imposture !

On se demande alors qui aurait voulu prendre en charge nos nombreuses missions, les missions de proximité, en particulier celles qui sont le moins valorisantes médiatiquement. Je veux parler de l'action sociale !

En tout cas, le résultat des élections cantonales confirme, dans son ensemble, l'approbation de nos concitoyens pour les initiatives qui sont les nôtres, la reconnaissance de notre institution.

Puisse, et ce sera là mon souhait, à l'aube de cette nouvelle mandature, le Conseil Général de la Gironde être mieux connu et reconnu encore. Puissent les média s'intéresser un peu plus à nous ! Cela ne vous aura pas échappé, mes chers collègues, que si l'on a beaucoup parlé des élections municipales, ce fut presque le silence sur les cantonales ! Ou alors pour charger les vieux de tous les péchés capitaux ! Mais, ils s'en sortent ! Je suis habitué à me dépoussiérer ! J'étais meunier, il faut le dire !

Rires dans l'hémicycle.

Vous savez, on a l'habitude de s'intéresser plutôt aux trains qui déraillent qu'à ceux qui arrivent à l'heure. On peut s'estimer heureux et considérer que le Département soit une institution qui marche bien, qui est sur les bons rails, grâce au travail inlassable qui a été réalisé dans ce Département, sous l'autorité et l'intelligence de Philippe Madrelle.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je sais que le Conseil Général, dont les moyens sont certes limités, a tout de même aussi un esprit large, et qu'il sait financer les dépenses : mais il a aussi la volonté de concevoir ses actions en s'inspirant des grands humanistes qui ont honoré la République Française.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et suis très sensible à votre accueil.

Nous allons procéder à l'élection du Président du Conseil Général. Je vous rappelle qu'en application de l'article 13122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président sera élu au scrutin secret uninominal :

- à la majorité absolue des membres du Conseil Général pour les deux premiers tours,
- à la majorité relative lors d'un troisième tour éventuel, et en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

J'ai des chances ! Cela s'est fait dans d'autres départements !

La majorité absolue de notre Conseil Général est de 32 voix, puisque pour le calcul de la majorité nous devons nous référer à l'effectif légal du Conseil Général, quel que soit le nombre de présents, et que nous ne pouvons délibérer en matière d'élection, que si les deux tiers des membres sont présents, soit 42 conseillers. Ce chiffre est largement atteint.

Y a-t-il des conseillers absents ? Y a-t-il des délégations de vote ? Non.

Je vous demande donc maintenant de bien vouloir déclarer les candidatures pour le premier tour de scrutin qui seront enregistrées par le secrétaire. Je donne la parole à Gilbert Mitterrand.

Gilbert MITTERRAND :

Parce que Philippe Madrelle a conduit une fois encore notre majorité départementale à un succès, dont l'ampleur est inégalée en sièges à ce jour, parce que cela vaut reconnaissance par les Girondins de son action et des valeurs qui l'animent, au premier rang desquelles la solidarité sous toutes ses formes, dont la solidarité territoriale, afin qu'il n'y ait ni Gironde à plusieurs vitesses, ni Girondins sur le bord du chemin, parce que Philippe Madrelle est reconnu et identifié dans chaque commune de notre Département comme le garant de cette politique juste qu'il conduit au Conseil Général avec passion et exigence, j'ai le bonheur, au nom du Groupe Socialiste, de proposer la candidature de Philippe Madrelle à la fonction de Président de notre institution.

Applaudissements.

Yves D'AMECOURT :

Pierre Barrau, chers collègues. Compte tenu de l'arithmétique de notre assemblée départementale, et comme nous ne pouvons avoir recours aux deux outils dont a parlé Pierre Barrau tout à l'heure, la péréquation et les vases communicants, nous avons décidé de ne pas présenter de candidat à la présidence de notre institution.

Jean-Jacques PARIS :

Au nom du Groupe Communiste du Conseil Général, je voudrais dire que notre majorité, forte de son succès à ce dernier rendez-vous, qui a permis le rassemblement dans les cantons de tous les électeurs de gauche, et qui a permis de faire progresser cette majorité, notre groupe, bien entendu, soutiendra dès le premier tour la candidature de Philippe Madrelle qui a su, tout au long de ces années, créer les conditions politiques pour que l'union de nos forces permette aux Girondins de continuer à profiter d'une politique de solidarité, une politique d'aménagement du territoire équilibrée. Notre groupe soutiendra sa candidature dès le premier tour, satisfait également de son résultat au plan national, puisque le parti communiste passe à nouveau la barre des 9 % au plan national, ce qui marque un redressement profitable à l'ensemble de la population, et au plan girondin dépasse les 7,5 %. Cet ensemble de faits a permis à la gauche de retrouver non seulement sa majorité, mais de l'améliorer pour les années qui viennent, et nous nous en félicitons.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Quelqu'un voudrait-il prendre la parole, avant de procéder au vote à bulletin secret ? Non. Il n'y a plus d'intervenant. Nous pouvons commencer à voter.

Matthieu ROUVEYRE :

Il n'y a qu'un candidat, c'est Philippe Madrelle.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Je vous propose, conformément à la tradition, que chaque groupe désigne un observateur pour veiller au dépouillement.

Les observateurs sont Alain Renard et Jean-Louis David.

Je déclare ouvert le scrutin secret (article L 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Nous allons passer aux opérations de vote. Le Secrétaire procède à l'appel des conseillers généraux pour le vote.

Matthieu ROUVEYRE :

A l'appel de votre nom, vous vous avancerez vers la table centrale, où un huissier vous remettra des bulletins avec une enveloppe. Puis, vous vous rendrez dans l'isoloir et déposerez enfin votre enveloppe dans l'urne.

Déroulement du premier tour de scrutin.

Matthieu ROUVEYRE :

Tout le monde a voté.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Je déclare le scrutin clos et j'invite les observateurs désignés à me rejoindre avec le secrétaire de séance à la table de dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

Matthieu ROUVEYRE :

62 enveloppes trouvées dans l'urne

Election du Président du Conseil Général : effectif légal 63, quorum 42, majorité absolue 32, votants 62, 13 bulletins blancs, zéro nul, exprimés 49, Philippe Madrelle obtient 49 voix.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre Barrau :

Mesdames et Messieurs, je déclare Philippe Madrelle, élu Président du Conseil Général, et je vous remercie tous de votre coopération dans un climat de concorde républicaine.

M. LE PRÉSIDENT, Philippe Madrelle :

Je vous remercie du fond du cœur.

Mon cher doyen, mes chers collègues. Permettez-moi de remercier d'abord Gilbert Mitterrand ; si je suis là, c'est beaucoup grâce à son père. Permettez-moi de saluer en premier lieu avec beaucoup d'affection notre doyen Pierre Barrau, brillamment réélu au premier tour

dans le canton de Coutras. Son dynamisme, nous avons pu le constater, est toujours extraordinaire ! Je voudrais également saluer Gilles Savary, qui aurait dû, ce matin, siéger parmi nous, n'eût été une loi abracadabrantésque... comme le disait l'ancien Président Jacques Chirac. Pourquoi une telle différence de traitement entre un député européen et un parlementaire français ? Je souhaite qu'il retrouve vite son siège de conseiller général. Nous avons besoin de ses compétences, de son charisme et de son humanité.

Chers collègues, me voilà pour la dixième fois porté à la Présidence du Conseil Général de la Gironde. Chers amis, chers camarades socialistes, communistes et apparentés, vous qui siégerez demain - parce qu'aujourd'hui nous sommes installés par lettre alphabétique - à la gauche de l'hémicycle, mais qui allez mordre de plus en plus sur la partie droite de cet hémicycle, compte tenu de nos victoires successives et nombreuses, permettez-moi de vous remercier du fond du cœur pour cette nouvelle marque de confiance. Je remercie également celles et ceux qui ont voté pour moi. J'en ressens une immense fierté et je mesure, croyez-le bien, tout le poids de l'honneur que vous me faites et que me font, par votre intermédiaire, une large majorité de Girondins.

La première fois que je me suis assis dans ce fauteuil présidentiel - ce n'était pas exactement celui-là car nous étions rue Esprit des Lois - c'était en 1976. J'avais 38 ans et même si j'étais déjà Député et Conseiller Général depuis huit ans, j'ai ressenti, en ce 17 mars 1976, une vive émotion, quelque peu intimidé par les aînés qui siégeaient là depuis longtemps avec aisance, que ce soit sur les bancs de la majorité ou de l'opposition. Je me souviens aussi, pour répondre aux propos de notre Doyen, Pierre Barrau, que je défendais déjà la nécessité d'une véritable décentralisation et d'une juste reconnaissance du rôle du Conseil Général, de son autonomie d'action et de prise de décision.

Il a fallu attendre, comme cela a été dit tout à l'heure, l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République, en 1981, la victoire de la gauche, pour que, entre autres immenses avancées et progrès dont avait besoin notre pays, soient votées les Lois de Décentralisation, les Lois Defferre. C'est en pensant à ce 17 mars 1976, mais aussi aux élections qui ont suivi, que je peux vous assurer d'une chose, chers amis, chers collègues, le temps ne fait rien à l'affaire ; il ne banalise pas un tel événement ; il ne cuirasse ni le cœur ni l'âme contre l'émotion vive qui est là, intacte.

Vous êtes nombreuses et nombreux à me connaître suffisamment pour savoir qu'avec mon tempérament, trente-deux ans plus tard, mon goût du combat démocratique, ma volonté d'engager au plus vite les politiques qui ont emporté une si large adhésion des électeurs de la Gironde, sont là, plus incandescents que jamais ! J'aime, par-dessus tout, cette mission que vous m'avez confiée, et soyez sûrs que je continuerai, plus que jamais, à mettre toute mon énergie au service de ce Département et de ses habitants.

Je voudrais, maintenant avant toute chose, saluer ceux qui, soit parce qu'ils l'ont souhaité soit par le sort des urnes, ont quitté notre Conseil Général. Je pense à Guy Trupin, à Bernard Garandeau, à Stephan Delaux, à Jean-Marc Gaüzère, à Michel Darguence, à Vincent Liminiana, à Jean-François Régère, à Nicolas Florian, à Philippe Dubourg, à Guy Riffaud et à René Serrano. Qu'il me soit permis ici de leur exprimer la reconnaissance de notre assemblée pour le travail accompli. Tous resteront liés à nous par des sentiments d'estime et d'amitié, et continueront à être ici, chez eux, à l'instar de tous les anciens conseillers généraux.

Il me revient maintenant de saluer, d'accueillir et de féliciter les nouveaux élus : Marie Récalde et Martine Jardiné...

Applaudissements

qui viennent renforcer l'influence des femmes dans ce Département. Nous avons fait des progrès en ce sens, mais vous noterez qu'ils se font uniquement à gauche de l'hémicycle. Ça m'inquiète un peu... Je tiens aussi à saluer, comme nouveaux élus, Jean-Pierre Baillé, José Bluteau, Jacques Chauvet, Jean-Louis David, Jean-Marie Darmian, Hervé Gillé, Serge Laporte, Xavier Loriaud, Robert Provain, et Matthieu Rouveyre, notre benjamin, brillamment élu Conseiller Général de Bordeaux V, ce qui permet au PS, pour la première fois depuis la Libération, de prendre la majorité en nombre de cantons sur Bordeaux.

Je n'aurais garde d'oublier de féliciter tous nos collègues qui ont été réélus : Christine Bost, par ailleurs élue Maire d'Eysines, Anne-Marie Keiser, Pierre Augey, Pierre Barrau, Jean-Jacques Benoit également élu Maire de Pessac, Bernard Castagnet, Jean Darremont, Philippe Dorthe, Michel Duchêne, Michel Frouin, Daniel Jault, Serge Lamaison, Alain Leveau, Francis Magenties, Guy Marty, Jacques Maugein, Alain Renard, Jean Touzeau, Dominique Vincent et Pierre Yerlès.

Je ne pourrais poursuivre sans vous dire que j'ai une pensée très forte, très tendre pour mes parents, récemment disparus, et qui ont si souvent assisté avec bonheur à ces cérémonies d'investiture. Je leur dois tout. Ils ont forgé toutes ces valeurs que je porte et que j'entends défendre jour après jour... Je leur associe, le Président Mitterrand, mais aussi sur le plan girondin René Cassagne, ancien Député-Maire de Cenon, celui qui a guidé avec mon père mes premiers pas en politique.

Mes pensées très affectueuses vont à mon épouse, qui au quotidien me soutient et travaille à mes côtés, ainsi qu'à mes enfants - je salue Nicolas qui est ici ce matin, qui a déjà commencé une carrière d'élus depuis quelques années - dont la compréhension et la si tendre patience me donnent toute la force du monde et confèrent son sens véritable à ma vie. Je salue très affectueusement mon frère Bernard, que j'aperçois dans les tribunes, et lui redis qu'il vaut mieux parfois perdre une élection avec ses idées plutôt que de la gagner avec celles des autres.

Applaudissements.

Le temps sera juge de paix et personne n'oubliera ce qui a été fait !

Chers collègues, le renouvellement cantonal que nous venons de vivre a tout d'abord inauguré le principe d'associer aux conseillers généraux un suppléant ou une suppléante, dans le respect de la parité homme - femme. Cela constitue une avancée dans le bon sens. D'ailleurs il y en a un certain nombre dans la tribune que je salue très amicalement.

J'ajouterai quelques réflexions politiques sur les scrutins municipaux et cantonaux des 9 et 16 mars derniers. Le Président de la République et le Gouvernement ont perdu ces

premiers scrutins dix mois seulement après leur élection. C'est un incontestable désaveu, il ne sert à rien de nier l'évidence. La gauche est désormais majoritaire en voix et conquiert un grand nombre de villes et de départements. Si certains préfèrent retenir l'abstention comme cause de leur défaite, je constate que, même si elle est forte, elle a surtout frappé la majorité présidentielle, ce qui réduit l'argument à néant. Les promesses non tenues en matière de pouvoir d'achat ont pesé lourd. Des millions de personnes ont des difficultés pour joindre les deux bouts, trop sont dans la souffrance et la précarité. Souhaitons que leur situation ne soit pas aggravée par un tour de vis supplémentaire, décidé par le Gouvernement pour l'après municipales, avec de possibles hausses de la CSG, de la TVA ou des diminutions de crédits... D'autant que le 12 juin 2007 le Premier Ministre, François Fillon, n'avait pas écarté, dans une dépêche d'agence, une hausse de la TVA à compter de 2009 pour financer la protection sociale.

Bref, les élections cantonales sont terminées et vous me connaissez suffisamment, pour la plupart d'entre vous, pour savoir que j'entends être le Président du Conseil Général, soucieux du développement équilibré, harmonieux de la Gironde. J'ai toujours lutté contre une Gironde à deux vitesses.

J'aborderai donc les trois années de cette nouvelle mandature dans un esprit de continuité pour parachever et approfondir ce que nous avons réalisé lors des précédentes mandatures, mais également avec la volonté de donner de nouvelles couleurs aux politiques publiques départementales, dans le droit fil des changements que nous avons amorcés avec le développement durable auxquels il faut donner d'autres perspectives.

J'entends tout d'abord renforcer encore notre présence auprès des communes et de leurs groupements et nous le ferons aussi :

- en ciblant mieux leurs priorités et leurs problèmes : l'eau, l'assainissement, les écoles ;
- en facilitant la prise en considération des exigences du développement durable dans les projets qu'elles réalisent,
- en soutenant particulièrement celles qui en ont le plus besoin,
- en enrichissant encore le dialogue territorial dans le cadre du partenariat contractuel déjà établi.

Je souhaite également poursuivre l'équipement du territoire, pour ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage départementale. De nouveaux collèges sont à réhabiliter ou à reconstruire dans les trois ans qui viennent. Nous poursuivrons donc la modernisation des établissements, nous conforterons l'aide personnalisée aux familles et aux élèves et nous entamerons le chantier de la restauration.

Les routes sollicitent plus que jamais notre attention. Nous aurons pour objectif d'y améliorer la sécurité de nos concitoyens et de faciliter leurs déplacements. Les routes nationales transférées requièrent à terme plus de 200 M€ de travaux. Il conviendra de s'y atteler, en menant à bien les chantiers du Contrat de Plan - en particulier la mise en sécurité de l'ex RN 215, avec notamment la déviation du Taillan - et de poursuivre avec le confortement de l'ouvrage de franchissement de la Dordogne sur l'ex RN 10 à Cubzac les Ponts ou les études de la déviation de Lesparre. Les autres routes départementales ne doivent pas pour autant être délaissées, et nous avons là aussi un Programme Prévisionnel d'Investissement chargé, près de 16 % d'augmentation d'investissements sur les routes au budget 2008. S'y

ajoutent les contributions qui nous sont demandées pour les infrastructures ferroviaires qui représentent 138 M€ pour la seule LGV Tours-Bordeaux. Devant de telles charges, il sera inéluctable de définir des priorités.

Le programme concernant les locaux de nos services se poursuit, avec en perspective l'achèvement des chantiers de l'extension de l'Hôtel du Département et des Archives Départementales, qui seront d'ailleurs les plus modernes certainement de France.

Il va aussi connaître un nouvel élan avec le lancement du programme des pôles Solidarité et Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion, dans le cadre du projet solidarité 2010. Il s'agit en effet d'un programme de plus de 130 M€ sur cinq ans portant sur 24 établissements.

Je souhaite bien entendu que nous intégrions dans tous ces projets les exigences du développement durable, que nos techniciens maîtrisent désormais. On ne peut plus bâtir ni faire des routes comme avant ! Vous l'aurez compris, nos actions dans le développement durable seront bien entendu poursuivies. La campagne qui vient de se dérouler a montré l'attente de nos concitoyens dans ce domaine. Mais nous devons donner un nouvel élan et là aussi de nouvelles couleurs à cet engagement.

Tout d'abord, il s'agit d'une couleur participative. Au bénéfice de notre expérience particulièrement positive d'éco-construction, du plan départemental des déchets, au vu de l'intérêt montré par les partenaires territoriaux en dialogue avec nous, à travers le Contrat de Développement Durable, comme à travers le conseil informel des Agendas 21 locaux, je propose que nous nous inscrivions au centre d'un système de gouvernance territoriale avec nos partenaires, la CUB, la Région d'une part, et avec les acteurs territoriaux de projets : communautés de communes et d'agglomération, syndicats de pays et communes d'autre part.

Je propose que nous développiions des méthodes et des outils de dialogue avec nos concitoyens sur des sujets choisis. Je pense aussi qu'il faut ouvrir encore davantage le dialogue avec nos concitoyens, qui ont soif d'échanges avec leurs élus sur les sujets qui les préoccupent, et qui aspirent à être entendus en amont des décisions qui les concernent : les services aux publics en premier lieu, mais aussi, plus largement, toutes nos politiques qui touchent le quotidien des Girondins. Il faut se lancer dans cet exercice. Aussi, pourquoi ne pas élaborer avec nos partenaires et dans un débat ouvert une charte de dialogue citoyen qui en fixerait les règles ?

Ensuite notre action pour une société plus responsable et solidaire doit, plus encore que nous ne l'avons fait à ce jour, placer la personne humaine au centre de toutes nos politiques publiques. C'est notre credo. Il faut toujours avoir beaucoup d'humilité et de modestie. La route du progrès est une route interminable.

La délibération votée le 18 décembre 2007, intitulée "pour une citoyenneté locale" doit fonder nos actions, non seulement dans les zones socialement sensibles mais, d'une manière générale, pour tout le Département. Ainsi, je pense que le prochain programme d'actions de l'Agenda 21, dont Philippe Plisson s'est remarquablement occupé, devra traduire un "nouveau pacte social durable et citoyen", et qu'il faudra le construire autour des trois axes retenus, à savoir : la relation confiante avec les institutions, la citoyenneté active et participative et l'égalité des chances. Il pourra aussi s'inspirer de la notion, aujourd'hui débattue au niveau

mondial, de "responsabilité sociétale", qui conduit à s'interroger sur le "comment vivre mieux ensemble" dans le monde tel qu'il est et tel qu'il devient. Comment le Conseil Général peut contribuer à cet objectif ? C'est pour moi une question centrale qui nous situe au cœur des problèmes de notre société.

Enfin, je pense qu'après une phase de découverte, nous accédons à une étape de structuration de notre rôle fondamental en matière d'éducation pour un développement durable. L'UNESCO en a fait l'objectif de la décennie en cours, et cet objectif concerne tous les publics, tout au long de la vie. Nous n'avons d'emblée pas de mal à nous y inscrire, puisque nous avons lancé un appel à projets pour les Agendas 21 des collèges. Il conviendra donc de continuer dans ce sens, en direction des plus jeunes, sans oublier toutefois de mobiliser d'autres publics, en particulier les plus démunis. Car ce sont les plus démunis qui sont aujourd'hui les plus touchés par la hausse des prix, des produits de première nécessité et, de fait, ils deviennent les plus concernés par l'obligation qui nous est faite de repenser nos modes de consommation pour qu'ils deviennent plus solidaires et plus durables.

Conjointement à cet accent citoyen, cœur de tout projet de développement durable, notre prochain programme d'actions devra bien sûr poursuivre les initiatives concourant à la diminution de l'effet de serre et à la préservation des ressources naturelles. Je pense par exemple à la ressource en eau. Le Conseil Général mène depuis longtemps dans ce domaine une politique exemplaire qui mérite d'être mieux connue et valorisée, et nous œuvrons pour que des réponses soient apportées dans le cadre d'une solidarité territoriale à construire avec les syndicats et la C.U.B. Nous oeuvrerons à cet accord qui esquissera une nouvelle gouvernance de l'eau. Nos services sont déjà engagés sur des objectifs ambitieux en interne. Je les encourage à persévérer, car je souhaite que nous obtenions des résultats concrets et significatifs. Au nom de l'exemplarité, il le faut !

Participatives, citoyennes et éducatives, telles sont donc les "couleurs" en forme d'orientations que je vous demande de donner à notre engagement dans le développement durable, qui inspireront et structureront toutes nos politiques et nous permettront ainsi de définir ces nouveaux indicateurs de développement qui deviendront l'image de marque de la Gironde.

Nos politiques publiques sont de plus en plus nombreuses et touchent de plus en plus de gens, qu'elles nous soient confiées par la Loi ou qu'elles soient volontaires et résultant donc du choix de la majorité de notre assemblée. Parmi celles qui nous sont confiées, il conviendra bien sûr d'avoir sur l'action sociale une attention soutenue. Aujourd'hui les missions sociales du Conseil Général recouvrent principalement la mise en œuvre de politiques sociales, médico-sociales ou médicales, qui visent à préserver l'autonomie physique et matérielle des personnes, soit à travers des prestations financières, soit à travers le travail social, le plus souvent les deux. Personnes âgées ou handicapées, en recherche d'insertion ou de logement, en charge de famille ou en butte à l'exclusion et à la pauvreté..., leur nombre ne cesse malheureusement de croître. Malgré cela, malgré les contraintes légales qui de plus en plus encadrent notre action, en dépit de la complexité des situations, je souhaite bien sûr que nos services continuent à faire preuve d'écoute et agissent selon l'équité dans le traitement des situations individuelles qu'ils ont à connaître. Ce doit être la "marque" de notre action.

Devant l'ampleur prise par cette mission sociale, devant les évolutions profondes qu'elle a connues ces dernières années, au vu de l'augmentation continue de la population, le

moment me semble venu d'une remise à plat de nos modes de travail et d'organisation. Là aussi, nous le ferons dans la continuité d'une présence territoriale forte de nos services au plus près des usagers, dans le cadre de la polyvalence qui doit rester le principe de base du travail social, mais avec la volonté de repenser la relation à l'usager qui elle aussi évolue. Il s'agit de poser les valeurs et les termes qui doivent animer cette relation, d'intégrer dans le travail de nos services sociaux les principes d'action, les finalités durables et citoyennes que nous défendons. Le projet Solidarité 2010, qui vient d'être lancé, nous permettra de conduire cette évolution. Il nous aidera aussi à intégrer les nouvelles compétences issues des lois du 5 mars 2007 de réforme des tutelles, et qui nous attendent au seuil de 2009 : l'accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) et la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP).

Par ailleurs, les politiques économiques conduites par le Département doivent concourir également à l'objectif de cohésion sociale, en contribuant à la préservation et au développement du tissu économique girondin ainsi qu'à l'attractivité de nos territoires. Elles doivent aussi s'inscrire sans complexe dans une cohérence d'ensemble avec la Région et la CUB, notamment en portant l'empreinte et les couleurs spécifiques du Département :

- veiller à l'équilibre des territoires pour construire une attractivité diversifiée et globale de la Gironde ;
- s'inscrire résolument dans la complémentarité avec la Région en nous occupant particulièrement des PME et TPE ; CREAGIR, politique à la Gironde qui a fait ses preuves, est une de nos pièces maîtresses ;
- susciter des projets durables et solidaires : autour des nouvelles formes d'emplois, de l'encouragement aux productions agricoles raisonnées, aux circuits courts de distribution de ces produits, et aux initiatives de valorisations non alimentaires de nos richesses agricoles et sylvicoles ;
- renforcer encore les liens entre la politique d'insertion et le développement économique, pour faire émerger davantage d'opportunités d'insertion professionnelle pour nos bénéficiaires du RMI. Beaucoup de travail est fait, il faut continuer.

La jeunesse aura été l'objet d'un enjeu fort lors de la dernière mandature, et une organisation resserrée ainsi qu'une charte ont vu le jour. Il faut à présent passer à l'action sur le terrain. L'inscription de cette politique dans une perspective de citoyenneté locale contribuera à lui donner un nouvel élan. De même, elle s'enrichira de notre implication accrue dans la vie des collèges, dont nous assurons désormais de plus en plus le fonctionnement et qui nous met encore plus en contact avec les problématiques d'accompagnement éducatif, de santé, de nutrition des jeunes.

Durant la période précédente, nous avons aussi lancé des démarches très volontaristes sur le logement, le foncier et l'urbanisme. Ces problèmes sont étroitement imbriqués et eux aussi ont été très présents lors des débats préélectorales. Nous aurons à cœur de concrétiser les objectifs que nous nous sommes fixés. Pour le logement, il s'agit de développer une offre de logements adaptés à tous les publics, d'assurer une transparence et une égalité d'accès à cette offre, notamment pour les personnes défavorisées. Et je remercie Gilles Savary qui s'est remarquablement occupé de ces problèmes. Pour le foncier, qui pèse sur l'offre de logements sociaux, mais aussi sur l'utilisation des espaces, nous avons créé l'Établissement Public Foncier Local et l'Observatoire avec nos partenaires communaux et intercommunaux. Nous nous inscrirons pleinement dans la compétence que nous a confiée la loi de février 2005 sur la

protection des zones naturelles et agricoles périurbaines. qui vient judicieusement compléter celle plus ancienne de protection des zones naturelles sensibles.

Dans le domaine de l'urbanisme, bien entendu, notre action n'a pas pour but de se substituer à celle des communes. Néanmoins, compte tenu de l'appui que ces mêmes communes nous réclament pour la réalisation de leurs projets, compte tenu des nombreux schémas départementaux dont la responsabilité nous a été confiée, devant les exigences croissantes qui entourent nos propres projets d'infrastructures, le Département ne peut pas rester silencieux devant les enjeux d'aménagement du territoire. Les SCOT qui vont se mettre en place sont un vecteur de ces enjeux. Sans décider à la place de ceux dont c'est la responsabilité, il me semble utile d'essayer de bâtir ensemble un cadre de cohérence sur les principales questions qui conditionnent la vie et le travail de nos concitoyens : les transports, les services, les activités économiques, la préservation des espaces sensibles, l'urbanisme durable... Il s'agit de le faire dans le dialogue avec tous les acteurs territoriaux. Le cadre de ce dialogue pourrait être proposé dès le mois de juin et un document de référence arrêté en fin d'année.

Dans le domaine des transports, nous poursuivrons les actions que nous avons déjà lancées pour assurer une mobilité durable des Girondins. Le schéma d'accessibilité que nous allons élaborer va permettre aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux personnes âgées, aux enfants, aux familles, d'accéder plus facilement à tous les réseaux de transports. Nous nous inscrirons résolument dans une politique d'intermodalité avec la CUB et la Région. Nous poursuivrons le travail sur les pôles d'échanges. Nous développerons les services d'informations des voyageurs et nous travaillerons à une amélioration de nos politiques tarifaires. Notre objectif est bien de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, en améliorant l'offre de transport public.

Le Département est aussi très présent sur les questions environnementales, pilier indispensable du développement durable. Il l'est notamment par sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, illustrée par les sites emblématiques de l'Île Nouvelle et du Domaine de Certes. Il y a plus de vingt ans nous avons fait des acquisitions d'espaces naturels sensibles ; nous étions en avance par rapport à cette philosophie de développement durable. Dans le Médoc également nous avons commencé à acquérir des espaces naturels sensibles. Mais c'est aussi une politique participative qui implique les collectivités locales et les associations. La biodiversité, sa défense, sa préservation, sont des axes essentiels de notre politique environnementale, comme nous l'avons montré en portant à bout de bras le Conservatoire Botanique Sud Atlantique - je remercie d'ailleurs Christian Gaubert. Le Département est aussi présent sur les questions environnementales par sa politique en faveur de l'éco-citoyenneté, qui doit s'inscrire dans la dynamique plus large de l'Education au Développement Durable.

Nous souhaitons également entrer de plain-pied dans une politique du paysage. Comme le rappelle le rapport adopté le 18 décembre 2007, cette préoccupation concerne aussi bien le cadre de vie que l'esthétique de nos lieux, dont par ailleurs le tourisme et le schéma départemental qui vient d'être adopté, sont des atouts. Notre collectivité doit s'emparer pleinement de cette problématique qui permettra de lier autour d'une même approche le patrimoine tant naturel qu'architectural.

Nous sommes fiers, et à juste titre, de notre politique culturelle. Elle est reconnue pour la qualité artistique qu'elle porte comme pour l'esprit d'ouverture et d'accessibilité qui l'anime. Les Scènes d'Été, chère Martine Faure, en sont l'emblème. Nous avons adhéré au projet Bordeaux 2013, capitale européenne de la culture, d'autant plus naturellement que nous sommes déterminés à en faire un événement girondin si, bien sûr, la candidature est retenue, ce que nous souhaitons de tout cœur.

Forts de nos acquis, il faut poursuivre et approfondir. Faisons-le en donnant là aussi des couleurs nouvelles à notre politique culturelle. La notion de mémoire doit apporter une nuance complémentaire à cette politique. Les Archives Départementales, lieu de mémoire, s'il en est, seront la tête de pont de cette politique, dont un des objectifs principaux sera de transmettre aux jeunes générations des éléments de la mémoire et de l'identité girondines. A l'orée d'un changement générationnel, il faut faire parler cette histoire avec des mots, des paroles ou des images, celle de nos villes, de nos villages et de celles et ceux qui y ont vécu !

L'enquête du Laboratoire d'Analyse des Problèmes Sociaux et de l'Action Collective - LAPSAC - a révélé un profond déficit d'identification et d'appartenance de nombre de nos concitoyens à la société dont ils font partie. Notre politique culturelle doit apporter une réponse à ce besoin et conforter l'image de notre territoire départemental aux yeux de ses habitants comme aux yeux des autres.

Je souhaite que les Girondins puissent bénéficier des technologies de communication numériques. C'est la raison pour laquelle je me réjouis de savoir que la consultation pour le projet de réseau haut débit, ouvert à tous les opérateurs, que nous avons demandé de réaliser au Syndicat Mixte Gironde Numérique, présidé par Anne-Marie Keiser, vient d'être publiée et devrait déboucher sur la signature du contrat de partenariat au tout début 2009.

Il ne faut pas s'arrêter là, mais passer à l'étape suivante, celle du développement des services et des usages à travers un schéma départemental, et aussi à travers l'évolution de nos propres services vers une administration électronique tournée en priorité vers les besoins des usagers et la qualité de service.

Enfin, avant de conclure, il me faut revenir sur des considérations plus prosaïques, je veux parler de notre situation budgétaire, cher Yves Lecaudey. En dépit des transferts de compétences que nous continuerons à suivre dans le cadre de l'Observatoire mis en place, grâce à la gestion prudente qui fût la nôtre lors de la mandature précédente, grâce aussi au produit des droits de mutation, cette situation budgétaire ne s'est pas dégradée. Je souhaite que la période qui s'ouvre soit placée aussi sous le signe de la même prudence budgétaire et de la modération fiscale. N'oublions pas le risque que constituerait pour nous l'affaiblissement de la ressource des droits de mutation, et sauvegardons notre seule marge que constitue encore la capacité d'endettement. En effet, la diminution du pouvoir d'achat que connaissent actuellement les ménages, en Gironde comme ailleurs, la désindustrialisation que subit notre Département du fait de décisions qui nous dépassent - je pense en particulier à l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de Ford, du site de Blanquefort - (Chère Christine Bost, j'interpelle le Gouvernement mardi à la tribune du Sénat à ce sujet), du fait de l'impact des réformes que l'Etat nous impose, tout cela doit nous conduire à compter, moins que par le passé, sur la ressource fiscale.

Dans un tel contexte, je souhaite que les élus et les services, chacun dans ses responsabilités, aient en permanence le souci de la pertinence des projets et des économies de moyens, de façon à préserver nos capacités d'actions au service de nos concitoyens et pour relever les nouveaux défis qui nous attendent. Ces actions dépendent aussi de nos services qui les mettent en œuvre au quotidien. Je leur renouvelle ma confiance et mon estime pour le travail qu'ils accomplissent. Cher Monsieur le Directeur Général des Services, à travers vous, c'est l'ensemble des directeurs adjoints, des directeurs et chefs de services et de tous les agents du Conseil Général, à tous les niveaux, qui font vivre la maison. J'ai beaucoup de gratitude pour eux. Je renouvelle ma confiance à Monsieur le Directeur, aux services, pour le travail accompli. Je les invite aussi à s'inscrire de façon déterminée dans les orientations que je viens de donner, de le faire aux côtés et en liaison avec les élus, les Vices-Présidents que nous allons désigner, et auxquels je confierai une partie de la responsabilité politique qui est la mienne en tant que Président. Je suis d'ailleurs toujours heureux de déléguer. Un homme seul ne peut pas diriger une administration comme la nôtre. C'est un jeu collectif. J'ai fait beaucoup de sport dans le temps, et j'ai toujours compris que si on avait une individualité trop marquée, on gagnait rarement. Dans le jeu collectif on prend beaucoup de bonheur.

La Gironde et les Girondins ont à nouveau fait confiance à notre majorité de gauche, et vous venez de me désigner une nouvelle fois pour conduire les affaires du Département. Vous pouvez compter sur ma détermination à ne décevoir ni vous ni les concitoyennes et les concitoyens. Je sais pouvoir compter sur vous, élus et services, pour m'y aider. Je ne terminerai pas sans formuler le vœu que chacun et chacune d'entre nous travaillent dans l'estime, la dignité et le respect des autres. C'est ainsi que j'entends la Démocratie.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT :

Nous allons passer à la suite des opérations en votant la composition de la commission permanente. Aux termes du 1er alinéa de l'article L 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons à fixer le nombre des membres de la commission permanente.

Je vous propose que notre commission permanente soit composée, en plus du Président du Conseil Général, de 42 membres, dont 14 vices présidents et 28 autres membres. Je vous précise que suivant la méthode de la proportionnelle à la plus forte moyenne, prévue par les textes, ces 42 membres seraient répartis de la manière suivante : 33 sièges pour la majorité, 9 sièges pour l'opposition. Y a-t-il d'autres propositions ? Je crois que l'on s'est mis d'accord, il n'y en a pas. Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main. Je vous remercie.

DECISION : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

M. LE PRESIDENT :

Il y a une suspension obligatoire maintenant. Les modalités de l'élection des Vices-Présidents et autres membres de la commission permanente sont fixées par l'article L 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous en rappelle les termes : Nous avons, pendant une suspension de séance qui doit être d'une heure : "à présenter les candidatures de différents postes de la Commission Permanente". Même si nous avons la volonté de raccourcir ce délai, on pourrait avoir un recours, même si ce n'est pas l'un d'entre vous, et nous serions obligés de recommencer. Donc nous reprendrons à 12 h 30.

La séance est suspendue à 11 h 30.

La séance est reprise à 12 h 30.

M. LE PRESIDENT :

Nous allons reprendre la séance, nous avons largement le quorum qui a été constaté au début de la réunion. J'ai demandé aux représentants des groupes politiques de l'assemblée un accord pour l'établissement d'une liste unique en ce qui concerne la commission permanente. Donc la majorité et l'opposition sont d'accord. Je remercie le groupe de la majorité et celui de l'opposition. Nous avons donc laissé l'espace de temps nécessaire. Il me suffit maintenant de déclarer qu'en vertu de l'article L 3122.5, 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission permanente est constituée, sans qu'il soit besoin de procéder à un vote. Etant donné que nous sommes arrivés à un accord, je vais donner par conséquent les noms des vices-présidents et ensuite des autres membres de la commission permanente. Donc, voici la composition de la commission permanente :

Les Vices-Présidents :

- Monsieur Bernard DUSSAUT, Monsieur Jean TOUZEAU, Monsieur Alain MAROIS, Monsieur Gilbert MITTERRAND, Madame Anne-Marie KEISER, Monsieur Alain RENARD, Monsieur Jean Luc GLEYZE, Madame Edith MONCOUCUT, Monsieur Michel FROUIN, Madame Isabelle DEXPERT, Monsieur Jean-Jacques PARIS, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Christian GAUBERT, Monsieur Yves LECAUDEY.

Les autres membres :

- Monsieur Yves D'AMECOURT, Monsieur Jean-Jacques BENOIT, Monsieur Bernard CASTAGNET, Monsieur Jean DARREMONT, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Philippe DORTHE, Madame Martine FAURE, Monsieur Sébastien HOURNAU, Monsieur Max JEAN-JEAN, Monsieur Serge LAMAISON, Monsieur Xavier LORIAUD, Monsieur Guy MARTY, Monsieur Philippe PLISSON, Monsieur Dominique VINCENT, Monsieur Pierre AUGÉY, Madame Christine BOST, Monsieur Gérard CESAR, Monsieur Alain DAVID, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Bernard FATH, Monsieur Yves FOULON, Madame Martine JARDINÉ, Monsieur Daniel JAULT, Monsieur Alain LEVEAU, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Christian MUR, Monsieur Jean-Pierre SOUBIE, Monsieur Pierre YERLÈS.

Nous sommes d'accord, la commission permanente est ainsi entérinée, avec 42 membres.

Après l'élection du Président et de la Commission Permanente, le code autorise pour faciliter le fonctionnement de notre institution l'adoption de diverses autres affaires. Je propose la délégation à la commission permanente, les délégations au Président du Conseil Général, les élections des membres des commissions d'appel d'offres et de délégation de service public, l'élection des membres de la commission départementale de coopération intercommunale, la délégation au sein du Conseil de Surveillance de la Société Anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac. Les rapports ont été distribués sur les tables. Une suspension de séance est de droit. Je vous propose de faire une suspension de trois minutes.

La séance est suspendue à 12 h 42.

La séance est reprise à 12 h 45.

M. LE PRESIDENT :

Nous poursuivons l'ordre du jour.

DOSSIER (Q) 1

DELEGATIONS DE COMPETENCE AU PROFIT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mesdames, Messieurs.

Conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général peut déléguer à la Commission Permanente l'exercice d'une partie de ses attributions.

Par souci d'efficacité, je vous propose que notre Commission Permanente puisse décider des affaires qui, aux termes de la loi, ne sont pas réservées à la seule Assemblée Départementale, ou au Président du Conseil Général.

Je vous précise que continueraient ainsi à relever du domaine exclusif du Conseil Général :

- l'adoption du Budget (Budget Primitif, vote des taux et décisions modificatives),
- l'arrêté des comptes,
- la définition des politiques départementales et les règlements d'intervention,
- la fixation du montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des collèges,
- les créations d'emplois,
- la création de tarifs et redevances et leurs modalités d'application,
- les avis pris en disposition des articles L 311-1 et 2 du C.G.C.T. (Suppression et modification des cantons...).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir donner délégation à la Commission Permanente pour assurer l'exercice d'une partie des attributions de l'Assemblée Départementale pour la durée de cette mandature.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (Q) 2

DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Mesdames, Messieurs.

Pour faciliter la gestion de l'administration départementale, le Code Général des Collectivités Territoriales permet des délégations au Président du Conseil Général, que je vous demande d'approuver.

1 - Délégation au Président du Conseil Général en matière de préparation, passation, exécution et règlement de marchés et accords cadres à procédure adaptée

Conformément à l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, publiée au J.O n° 296 du 21 décembre 2007, "le Président, par délégation du conseil général, peut être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil inférieur à 206 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Par ailleurs, cette nouvelle disposition entraîne une modification du règlement financier. En effet, par souci de cohérence, l'affectation des crédits par décision de la Commission Permanente (p. 18 du règlement financier) ne sera obligatoire qu'au-delà de 206 000 € HT par opération (au sens du Code des Marchés Publics).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- me donner délégation de pouvoir pour la passation et l'exécution de marchés et accords-cadres à procédure adaptée jusqu'à 206 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- modifier notre règlement financier pour le mettre en cohérence avec cette décision.

2 - Délégation au Président du Conseil Général en matière d'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles

Conformément à l'article L3221-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Général peut, par délégation du conseil général, être chargé d'exercer, au nom du département, le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, tel qu'il est défini à l'article L. 142-3 du code de l'urbanisme. Il peut également déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions que fixe le Conseil Général.

Cette disposition présente des avantages indéniables dans l'exercice du droit de préemption qui demande une grande réactivité de la part de la collectivité et engage sa responsabilité dans un délai restreint, compte tenu des délais d'instruction lourds selon les cas (estimation des Domaines, avis d'expert, réunions...). Aussi dans le cadre des politiques départementales décidées en matière d'espaces naturels, je vous propose de me donner délégation pour exercer le droit de préemption dans les zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

En conséquence je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à exercer le droit de préemption pour la durée mon mandat, sur l'ensemble du territoire girondin, au nom du Département, pour la mise en œuvre de la politique foncière au titre des espaces naturels sensibles ;

- déléguer ce droit, au cas par cas, et pour des opérations d'intérêt plus spécifiquement local, au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, à l'établissement public gérant le Parc Naturel Régional, l'Etat, une collectivité locale ou à un établissement public foncier de l'article 324-1 du code de l'urbanisme, territorialement compétents ;

- mettre en place la procédure suivante pour les subdélégations : chacune d'elles fera l'objet d'un acte juridique spécifique. Les bénéficiaires de la délégation rendront compte de l'exercice du droit de préemption après la réalisation de l'opération : acquisition et intégration du bien dans le patrimoine de la collectivité délégataire.

3 - Délégation au Président du Conseil Général en matière de gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement

Conformément à l'article L3221-12-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Président du Conseil Général peut, par délégation du Conseil Général, être chargé de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances. Il rend compte à la plus proche réunion utile du conseil général de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'accorder cette délégation relative à la gestion du Fonds de Solidarité Logement.

4 - Délégation au Président du Conseil Général de prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation et à la gestion des emprunts départementaux et des lignes de trésorerie

Conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général peut, dans les limites qu'il aura fixées, déléguer au Président du Conseil Général le pouvoir :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil général ;

- de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, du C.G.C.T. sous réserve des dispositions de ce même article.

4.1. Réalisation et gestion des emprunts départementaux

Décision de recourir à l'emprunt

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, il convient de me donner délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de choisir un taux révisable, variable, taux fixe ou structuré,
- la faculté de modifier autant de fois que nécessaire l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,
- la possibilité d'utiliser toutes les possibilités de remboursement, mobilisation, changements d'index des emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie, ouvertures de crédit long terme renouvelable ou OCLTR ; ces dernières se distinguent des lignes de trésorerie car il s'agit d'emprunts long terme et leurs encours sont suivis en section d'investissement. Seuls les mouvements échappent à ce suivi, dès lors que l'encours fait l'objet d'un mandat sur le compte spécifique 16449 ;
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devise,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité de modifier la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement pouvant aller jusqu'au remboursement in fine de l'encours,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, en procédant par exemple à des remboursements anticipés.

Par ailleurs les Bons à Moyen Terme Négociables (B.M.T.N.), émis pour une durée de un an et un jour minimum et sans limitation, constituent des emprunts et font partie intégrante de cette délégation.

Réaménagement de la dette

Les règles applicables aux différentes modalités de réaménagement de la dette ont été fixées pour l'essentiel par trois circulaires toujours en vigueur : celles du 28 avril et 26 novembre 1987 relatives aux procédures budgétaires et comptables applicables aux remboursements anticipés et celle du 6 août 1992 relative aux remboursements anticipés des emprunts. Le Président reçoit délégation pour procéder au réaménagement de la dette, même si cela n'a pas été prévu au contrat, renégociation, remboursement anticipé, total ou partiel, avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt, remboursement par novation, et conclure tout avenant destiné à modifier les caractéristiques initiales du contrat et/ou introduire une ou plusieurs des caractéristiques des contrats de prêts définis précédemment, dans le cadre défini ci-dessus ou par tout autre texte venant s'y ajouter ou s'y substituer.

Décision de recourir aux instruments de marché

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations que sont susceptibles de subir les marchés financiers, les collectivités locales sont habilitées, dans le cadre de la gestion de leur dette, à recourir à certains produits de marchés financiers, afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses, dans le but de minimiser la charge financière supportée par la collectivité. La circulaire du 15 septembre 1992 définit la notion de risque de taux d'intérêt, les contrats de couverture et les règles applicables aux collectivités. Ces contrats particuliers présentent ainsi l'avantage de pouvoir gérer de manière souple l'encours de la dette en permettant notamment :

- de modifier le taux d'intérêt :
 - . contrats d'échange de taux d'intérêts ou SWAP.
- de figer un taux :
 - . contrats d'accord de taux futurs ou FRA.
 - . contrats de terme contre terme FORWARD/FORWARD.
- de garantir un taux :
 - . contrats de garantie de taux plafonds (CAP).
 - . contrats de garantie de taux plancher (FLOOR).
 - . contrats de garantie de taux plafonds et de taux plancher (TUNNEL ou COLLAR),
- de changer de devise.

Le Président reçoit délégation pour recourir à des opérations de couvertures de risques de taux et de change.

- qui pourront être :
 - des contrats d'échange de taux d'intérêts ou SWAP,
 - et/ou des contrats d'accord de taux futurs ou FRA,
 - et/ou des contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD,
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafonds ou CAP,
 - et/ou des contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR,
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafonds et de taux plancher ou TUNNEL,
 - et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marchés dérivés, opérations structurées, sur les devises...),
- qui seront toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement et qui seront inscrits en section d'investissement du budget,
- dont la durée des contrats ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,
- dont les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être : l'EONIA ou TEMPE, T4M, TAG, TAM, TEC, EURIBOR, OAT, Taux de swap ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés,
- après avoir procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés et retenu les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes ou commissions à verser,
- pour lesquelles il aura fixé les limites et les personnes habilitées pour passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- pour lesquelles des primes ou des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- et pour signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- et pour résilier ou revendre ultérieurement l'opération arrêtée ou changer le notionnel de référence.

Une annexe sera jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice présentant les caractéristiques de chaque contrat en cours de vie, le montant des éléments de dette couverts et les pertes et profits constatés sur chaque opération.

4.2. Réalisation et gestion des lignes de trésorerie

Pour gérer au mieux la trésorerie du Département, avec pour objectif la trésorerie zéro, le Président reçoit délégation aux fins de contracter des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000.000,00 €. de passer à cet effet les actes nécessaires ainsi que toutes les opérations de gestion de la ligne de trésorerie telles que mobilisations, remboursements, changements d'index, ceci pour la durée de son mandat.

L'assemblée du Conseil Général sera tenue informée, lors d'une séance ultérieure, de l'ensemble des contrats conclus dans le cadre de la présente délégation. Une annexe réglementaire est jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice, retraçant les montants des tirages et des remboursements effectués sur l'exercice N-1 concernant les crédits de trésorerie.

Conformément aux conditions et limites définies ci-dessus, je vous demande de me confier cette délégation, étant précisé que l'assemblée départementale sera tenue informée, lors d'une séance ultérieure, de l'ensemble des opérations conclues dans le cadre de la présente délégation, mais également de la situation de l'encours de dette, des conditions du marché financier du moment et des perspectives de gestion pour les mois à venir.

En conséquence, je vous demande, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, de bien vouloir me donner délégation, sous réserve des modalités et conditions détaillées ci-dessus, en matière :

- de préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil inférieur à 206 000 € HT, ainsi que des avenants inférieurs à 5 % en découlant,
- de droit de préemption sur l'ensemble du territoire girondin, pour la mise en œuvre de la politique foncière au titre des espaces naturels sensibles ainsi que les modalités de subdélégation de ce droit,
- de gestion du Fonds de Solidarité Logement,
- de réalisation et de gestion des emprunts et des lignes de trésorerie

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL
A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ET A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SERVICE PUBLIC
DESIGNATION DES REPRESENTANTS
AUX JURYS ET JURYS DE CONCOURS**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres est composée, outre du Président du Conseil Général ou de son représentant, de cinq Conseillers Généraux titulaires et de cinq Conseillers Généraux suppléants, élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 1411.5 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public comprend, avec le Président du Conseil Général ou son représentant, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Pour faciliter le fonctionnement de ces commissions, dont les modalités de représentation et d'élection sont les mêmes, je vous propose que les mêmes membres soient élus au sein de ces deux commissions et fassent l'objet d'un même vote.

L'Assemblée est-elle d'accord ? Oui.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT :

Il faut que j'invite au dépôt de listes. Le secrétaire, Matthieu Rouveyre, va nous donner lecture des listes.

Matthieu ROUVEYRE :

Liste A : quatre titulaires : Jacques Fergeau, Max Jean-Jean, Marie Récalde et Michel Hilaire, et quatre suppléants : Yves Lecaudey, Pierre Barrau, Christian Mur, Pierre Augey.

Liste B : un titulaire, Pierre Yerlès, et un suppléant Jacques Chauvet.

M. LE PRESIDENT :

Concernant la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public, je donne les délégations du Président du Conseil Général, qui est Président de Droit, à Alain Leveau. Cela fait de longues années qu'il est mon délégué, et je le remercie.

Il y a,

- au niveau de la majorité : quatre titulaires : Jacques Fergeau, Max Jean-Jean, Marie Récalde et Michel Hilaire, et quatre suppléants : Yves Lecaudey, Pierre Barrau, Christian Mur, Pierre Augey,

- au niveau de Gironde Avenir : un titulaire, Pierre Yerlès et un suppléant Jacques Chauvet.

Il faut mettre deux bulletins puisqu'il y a deux listes.

Gérard CESAR :

Je propose, ce n'est qu'une proposition, d'ajouter les noms de Pierre Yerlès, titulaire, et Jacques Chauvet, suppléant, sur la liste de la majorité et comme cela nous n'aurons qu'un bulletin à dépouiller.

Dominique VINCENT :

Nous sommes ici pour travailler ensemble, il n'y a qu'une seule liste, tout le monde s'est mis d'accord. Si véritablement on ne nous impose pas de voter à bulletin secret, je propose que l'on vote pour savoir si nous votons à main levée ou pas...

M. LE PRESIDENT :

Dominique Vincent, je vous remercie. C'est souvent comme cela que cela se passe, quand tout le monde est d'accord. Mais nous pourrions avoir un recours. Sur un marché nous pourrions avoir un recours. Nous sommes dans le cadre légal. Je vous remercie parce que vous avez mille fois raison. Ils sont d'accord pour ne pas aller dans l'isoloir. Il faut ajouter les noms de Pierre Yerlès, en qualité de titulaire, et Jacques Chauvet, en qualité de suppléant, sur la liste A. Pour aller plus vite, nous allons faire circuler l'urne. Il y a deux absents : Michèle Delaunay et Alain Péronneau.

Déroulement du vote

M. LE PRESIDENT :

Résultats des élections : Il y a 60 voix pour la liste, concernant les deux commissions : la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public. Les cinq titulaires élus sont : Jacques Fergeau, Max Jean-Jean, Marie Récalde, Michel Hilaire et Pierre Yerlès : les quatre suppléants élus sont : Yves Lecaudey, Pierre Barrau, Christian Mur, Pierre Augey et Jacques Chauvet.

Pour ces deux commissions Alain Leveau me représentera et en assurera la présidence. Je l'en remercie.

DECISION : LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET D'APPEL D'OFFRES EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

M. LE PRESIDENT :

Par ailleurs, les mêmes membres sont désignés pour représenter le Conseil Général au sein des jurys et jurys de concours.

DOSSIER (Q) 5

ELECTION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mesdames, Messieurs.

Les articles L 5211.42 à L 5211.45 du Code Général des Collectivités Territoriales instituent une Commission Départementale de la Coopération Intercommunale composée de représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, du Conseil Général et du Conseil Régional. La représentation du Conseil Général doit être précisée lors de chaque renouvellement triennal. Le mode de désignation prévu est une élection de nos représentants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Pour la Gironde, le nombre d'élus a été fixé à sept. J'ajoute que conformément à l'article R 160-6 du Code des Communes, chaque liste devra comporter un nombre de candidats double du nombre de sièges à pourvoir, afin de permettre à Monsieur le Préfet de compléter le cas échéant les vacances pouvant surgir lors de cette mandature.

Je propose que ces désignations se fassent par consensus, en indiquant qu'en fonction de la composition du Conseil Général, il y a six postes de titulaires pour la majorité et un poste de titulaire pour l'opposition dans la liste principale, et six postes de titulaires pour la majorité et un postes de titulaire pour la minorité dans la liste complémentaire de cette commission.

Les groupes politiques m'ayant fait part de leur proposition, je vous propose :

- Liste Principale : Messieurs Bernard Dussaut, Gilbert Mitterrand, Yves Lecaudey, Jacques Maugein, Jean-Marie Darmian, Michel Hilaire, Pierre Yerlès ;
- Liste Complémentaire : Messieurs Alain Renard, Michel Gillé, Guy Marty, Henri Laurent, Pierre Soubie, Pierre Augéy, Xavier Loriaud.

DECISION : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (Q) 6

DESIGNATION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE AEROPORT DE BORDEAUX- MERIGNAC

Mesdames. Messieurs,

Le Conseil Général est membre permanent de la Société Aéroport de Bordeaux Mérignac. Le Conseil Général détient 20 % du montant du capital réservé aux collectivités territoriales. Cette participation lui donne la possibilité d'être représenté par un membre du Conseil Général au sein du conseil de surveillance. Une importante réunion de cette instance devant se tenir ces prochains jours, je vous demande de bien vouloir désigner notre représentant.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir désigner :

- Monsieur Serge LAMAISON, en qualité de représentant permanent du Département au sein du Conseil de Surveillance de la société Aéroport de Bordeaux- Mérignac.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Je voudrais vous remercier de cette séance qui s'est tenue dans la plus grande sérénité. Je remercie du fond du cœur celles et ceux qui m'ont apporté leur confiance en me réélisant à cette présidence du Conseil Général, cela me donne beaucoup de bonheur.

La prochaine assemblée plénière aura lieu le 4 avril 2008 à 9 h 30, afin de poursuivre l'installation du Conseil Général et de voter les taux de la fiscalité départementale.

La séance est levée à 13 h 08.

Le Secrétaire de Séance,

Matthieu ROUVEYRE

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**